



Circulaire 6315

du 23/08/2017

Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Appel aux candidats à une désignation en qualité de conseiller pédagogique « Plans de pilotage » au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux : Fondamental, secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir

Documents à renvoyer

Oui

Date limite :

Mot-clé :

Conseiller pédagogique – Appel aux candidats

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs (trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs (trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs (trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs (trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;

Pour information :

Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Au Directeur général de la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : AGE – Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles
Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
HEBRANT Pierre	02/690.81 01	hebrant.sge@gmail.com

Objet : Appel aux candidats à la fonction de Conseiller pédagogique « plans de pilotage » au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé, pour le 15 septembre 2017 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi (ce délai est un délai de rigueur), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
A l'attention de Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1^{er} étage
1000 BRUXELLES

Le formulaire nécessaire à l'introduction des candidatures est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26822>

Je vous invite à assurer une large diffusion du présent appel auprès des membres du personnel de votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Didier LETURCQ,
Directeur général adjoint

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Appel aux candidat(e)s relatif à une désignation en qualité de Conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Communauté française

Le présent appel est lancé en application des dispositions du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux Cellules de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et au statut des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des Conseillers pédagogiques.

Le Service de Conseil et de Soutien pédagogiques est coordonné par le Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les conseillers pédagogiques bénéficient d'un congé pour mission en application des dispositions de l'article 5 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux conditions fixées par ce décret.

DESCRIPTION DE LA MISSION ET PROFIL

Voir description jointe en annexe 3 de la présente circulaire.

CONDITIONS REQUISES

Les candidat(e)s à la fonction de conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent avoir introduit leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

Les Conseillers pédagogiques au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont désignés par la Gouvernement parmi :

- les membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique et du personnel social des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En application des dispositions du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les candidats à l'emploi de conseiller pédagogique doivent être nommés à titre définitif dans le réseau Fédération Wallonie-Bruxelles, en activité de service ou en disponibilité par défaut d'emploi. La détention d'un master en sciences de l'éducation est un atout supplémentaire.

POSTES A POURVOIR

Conseillers pédagogiques « plans de pilotage »

1.1. 7 postes dans l'enseignement secondaire

1.2. 7 postes dans l'enseignement fondamental

Cette répartition pourra être légèrement modifiée selon les besoins du Service général.

FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, **jusqu'au 15 septembre 2017 au plus tard (date de la poste faisant foi)**, au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Didier LETURCQ
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique 20/22 – 1^e étage, à 1000 BRUXELLES

Les candidatures introduites après cette date ne seront plus prises en considération.

Les candidatures doivent être complétées conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1 et 2).

Les candidat(e)s sont invités à y préciser les éléments qui ont contribué à leur assurer une formation et une expérience qui répondent au profil de la fonction à conférer.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés.

INFORMATIONS UTILES

1. La sélection des candidats s'effectue par :

1.1 L'examen du dossier qui se basera sur les critères suivants :

- diplôme et nomination dans l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en rapport avec la fonction sollicitée ;
- ancienneté de fonction/service ;
- motivations ;
- mention éventuelle au signalement et/ou au rapport d'inspection ;
- carrière (plane ou variée) ;
- formations suivies ;
- publications éventuelles ;
- diplômes, certificats, brevets... complémentaires obtenus ;
- expérience dans la formation d'adultes ;
- expériences diverses.

1.2 Pour les candidats qui seront retenus lors de l'examen du dossier, un entretien avec des membres du Service général de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se déroulera durant le mois de septembre 2017.

Cet entretien tentera de percevoir au mieux :

- les motivations du candidat ;
- ses compétences pédagogiques et ses compétences administratives ;
- ses qualités humaines et ses compétences relationnelles ;
- ses compétences techniques.

2. La désignation et la prise de fonction sont prévues pour le 1 octobre 2017.

Formulaire de candidature à la fonction de
**Conseiller pédagogique « plans de pilotage » au sein du Service de Conseil et de Soutien
pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

A renvoyer (par envoi recommandé) **au plus tard pour le 15 septembre 2017** à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Didier LETURCQ
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique 20/22 – 1^e étage, à 1000 BRUXELLES**

NOM :
.....

Prénom :
.....

Adresse : ruen°

Code Postal : Localité :

Numéro de tél/de GSM :
.....

Adresse Email :
.....

.

Date de naissance :/...../.....

Etablissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :
.....
.....
.....

Fonction de nomination :
.....

Fonction exercée actuellement :
.....

Titres obtenus et établissements les ayant délivrés :
.....
.....
.....

Langue dans laquelle les titres ont été obtenus :

Expériences utiles :
.....
.....
.....

Ancienneté de **fonction** :

Ancienneté de **service** :

Date du **dernier bulletin de signalement** :

Mention :

Date du **dernier rapport d'inspection** :

Mention :

Etes-vous dans une position administrative particulière : disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc ...

Si oui, laquelle ?

.....
.....
.....

Joindre également le relevé détaillé des prestations effectuées dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (document « Etats des services » annexe 2).

Date :

Signature :

.

ANNEXE 2

NOM:

Prénom :

ETATS DES SERVICES

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : <ul style="list-style-type: none">• Temporaire (T)• Temporaire prioritaire (TP)• Stagiaire (S)• Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : <ul style="list-style-type: none">• Temporaire (T)• Temporaire prioritaire (TP)• Stagiaire (S)• Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

--	--	--	--	--	--

Fait à le.....

Signature précédée des nom et prénom :.....

Place et rôle du conseiller pédagogique « plans de pilotage » au sein du service de conseil et de soutien pédagogiques

- il fait partie intégrante de l'équipe des conseillers pédagogiques et collabore étroitement avec ceux-ci et leur coordinateur ; eu égard à l'aspect complexe et multiple de la tâche liée aux plans de pilotage qui touche aux trois axes relationnel, pédagogique et administratif, le pilotage, l'accompagnement des CP, les choix de formations de ceux-ci et l'orientation de la part du travail directement liée aux plans de pilotage sont confiés à une cellule de pilotage ad hoc ;
- il prend régulièrement connaissance des TABOR des établissements ainsi que des rapports d'inspection et les analyse ;
- il suit de près les différents projets des secteurs professionnels ou de la cellule pédagogique WBE, et s'informe régulièrement des dernières avancées didactique et pédagogique ;
- il assure l'échange d'informations entre le pôle pédagogique de WBE et les acteurs institutionnels ou académiques, belges comme étrangers ;
- sur demande et d'initiative, il participe à la réflexion pédagogique du pôle pédagogique WBE ;
- il rédige des documents scientifiques visant à la publicité des éléments suivants :
 - Analyses de problématiques intéressant des établissements WBE et proposition de régulation ;
 - Propositions de projets visant à l'amélioration du pilotage pédagogique des organisations éducatives en WBE ;
 - Projets de pilotage pédagogique menés hors WBE (Belgique et Étranger) ;
- sur demande du coordinateur, il se rend dans les écoles dans une optique de soutien à la rédaction, à l'implémentation et au suivi du plan de pilotage de celles-ci :
 - rencontre l'équipe de direction ;
 - circonscrit pertinemment avec l'équipe de direction la vision commune globale qui donnera les orientations stratégiques et les objectifs spécifiques des actions ;
 - clarifie la demande avec l'équipe de direction, analyse les besoins sous-jacents, fixe les objectifs de la mission et envisage avec l'équipe de direction différentes pistes et stratégies : accompagnement, formation...
 - rencontre les membres du personnel concernés ;
 - balise le cadre et les limites de l'intervention et contractualise avec les acteurs les conditions de l'accompagnement ;
 - rédige un projet de contrat d'intervention qu'il soumet à la relecture du coordinateur pédagogique en concertation avec la « cellule Pilotage » du Service général ;
 - communique le contrat validé à l'équipe de direction et au(x) CP(s) concerné(s) par l'intervention subséquente s'il y a lieu ;
 - assure la cohérence opérationnelle des actions menées au profit de l'école par le Service de Conseil et de Soutien pédagogiques ;

- assure la cohérence opérationnelle des actions menées au profit de l'école par tout autre service compétent ;
- assure le suivi et la régulation de l'intervention (demande d'informations complémentaires, aide à la résolution des problèmes rencontrés, évaluation de l'atteinte des objectifs, ..).

Profil du conseiller pédagogique « plans de pilotage » (CPP)

Sur le plan des qualités humaines :

- il sera disponible et à l'écoute des besoins et préoccupations des enseignants et des directions;
- il sera capable :
 - de créer un climat de confiance, de respect, de convivialité et de bienveillance ;
 - de développer le sentiment d'efficacité collective ;
 - de respecter les principes éthiques, les obligations déontologiques, et les normes professionnelles ;
 - de prendre des initiatives ;
 - d'agir avec tact, discrétion et équité ;
 - d'avoir un sens aigu de l'organisation ;
- il aura le sens des responsabilités et de l'engagement;
- il sera capable de faire preuve de curiosité et d'ouverture au changement ;
- il sera capable d'accompagner le changement ;
- il sera réceptif aux nouvelles idées et capable de générer des voies alternatives afin d'obvier aux difficultés
- il sera ordonné, méthodique et rigoureux ;
- il sera capable d'organiser et de planifier son travail.

Sur le plan des compétences relationnelles :

Le rôle d'accompagnement et d'aide à l'élaboration du plan d'action sous-entend que le CPP devra mettre en œuvre les processus et stratégies adéquates afin de permettre à l'équipe pédagogique et au Chef d'établissement (CE) d'identifier les indices de fonctionnement et de dysfonctionnement de l'établissement, d'analyser la structure et les sources de difficultés et de permettre l'émergence des idées au sein des équipes afin que des pistes de solutions puissent être proposées. Cette démarche participative et cette implication des équipes et du CE dans la réflexion et la décision des actions à mener est primordiale pour la réussite du processus. Le CPP sera dès lors davantage garant d'une méthodologie de travail et d'une contractualisation que des contenus et décisions prises par les équipes et le CE. Garant également du cadre institutionnel, le CPP agira par voie de conseil afin de guider les équipes et le CE vers l'élaboration d'un plan d'action permettant à l'institution d'améliorer ses performances au bénéfice des élèves.

- il fera preuve de sa capacité à travailler en équipe ;
- il facilitera l'accès des informations et des expériences aux membres de l'équipe (jouera son rôle de passeur et d'interface) ;

- il sera capable :
 - d'instaurer un dialogue de qualité et de développer la capacité de dialogue ;
 - de communiquer clairement et efficacement tant oralement que par écrit ;
 - de gérer une réunion ;
 - de favoriser les échanges, de rassembler les personnes et d'intégrer les points de vue dans un groupe ;
 - de proposer différentes façons d'analyser des situations même difficiles ;
 - d'anticiper des impacts d'une décision ou d'une orientation ;
 - de développer la coopération ;
 - de construire des relations fondées sur la confiance et le respect. Agir avec tact, discrétion et équité et dans l'intérêt de l'institution, des élèves et dans le respect des prescrits légaux ;
 - de s'adapter à des situations inédites et pouvoir continuellement se remettre en question ;
 - d'animer, gérer des rencontres ;
 - d'aider à la co-construction des projets et à la mise en place de pratiques participatives permettant l'émergence des idées des équipes de terrain ;
 - de favoriser les échanges et le partage de pratiques ;
 - d'encourager la collaboration et la coopération entre les membres d'une équipe et entre des équipes différentes, d'affronter et de gérer les conflits éventuels. D'impliquer les membres des personnels et de veiller à ce que chacun puisse apporter sa contribution ;
 - de promouvoir l'esprit d'équipe et créer un sentiment d'appartenance au groupe en encourageant la communication et en unissant les forces ;
 - de valoriser les personnes pour leur implication, leurs idées, leurs actions et rassurer au besoin ;
 - d'accompagner les collaborateurs dans leur développement et leur fournir un feed-back orienté vers leur fonctionnement (prestations et développement) ;
 - de faire preuve d'empathie, être à l'écoute de manière active ; d'explorer, de demander des explications et de vérifier les points de vue ; d'utiliser les techniques de questionnement afin de verbaliser et de se mettre d'accord quant aux interprétations de chacun afin de pouvoir ensuite construire sur des bases solides et communes ;
 - d'amener ses interlocuteurs à se placer en capacité d'écoute pour leur fournir au besoin des conseils et développer avec eux une relation de confiance ;
 - de traduire au besoin des raisonnements et concepts abstraits et généraux en propositions pratiques et concrètes ;
 - de négocier au besoin pour arriver à une situation "gagnant-gagnant" ;
 - de communiquer, de s'exprimer, tant par écrit qu'oralement, de manière claire et compréhensible et rapporter les données de manière correcte ; de communiquer de manière directe, ouverte, souple et rassurante ;

- d'amener son public à reconnaître la valeur des idées ou actions proposées en adaptant son style de communication, en réagissant de manière efficace aux remarques et aux questions, et en maintenant l'attention ;
- de s'adapter aux changements et d'adopter une attitude souple face à des circonstances et des situations changeantes et, si nécessaire, s'y adapter.

Le CPP sera capable d'aider le CE à :

- penser de manière transversale : avoir une vue au-delà des frontières des divers services/directions afin de déterminer les paramètres organisationnels et évaluer l'impact des décisions sur d'autres domaines de l'organisation ;
- développer la vision de l'organisation : intégrer plusieurs facteurs de l'environnement dans une vision et une mission cohérentes, en les traduisant en lignes directrices générales ayant un impact positif sur l'organisation à moyen et long terme ;
- définir des objectifs de manière proactive, étayer avec ses équipes des plans d'action de manière minutieuse et y impliquer les bonnes ressources, dans les délais disponibles ;
- mettre en œuvre un plan stratégique, des processus et des structures d'organisation, en vue d'une optimalisation des résultats ;
- être une personne de référence qui accompagne les membres des personnels dans l'exercice de leur fonction, dans le processus d'évolution et qui valorise les investissements collectifs et individuels.

Sur le plan des compétences pédagogiques :

- **il aura une expérience pédagogique de l'application des textes et des innovations pédagogiques ;**
- **il se tiendra informé des transformations induites par la mise en œuvre du Pacte d'excellence ;**
- il se tiendra informé des innovations pédagogiques et méthodologiques ;
- il sera capable :
 - d'évaluer la portée pédagogique de l'action des enseignants ;
 - de développer des démarches et des attitudes d'interdisciplinarité ;
 - d'analyser la réalité de l'établissement dans le contexte socio-économique proche ;
 - de soutenir et d'accompagner l'équipe de direction dans la mise en œuvre du leadership pédagogique et le développement de pratiques collaboratives ;
- il connaîtra l'organisation des structures de l'enseignement ;
- il établira des liens entre diverses données, concevoir des alternatives ;
- il participera au maillage au sein du réseau par l'échange de bonnes pratiques ;
- il sera capable de penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives ;
- il planifiera et fixera des objectifs et concevoir des actions et des opportunités d'apprentissage ;

- il gèrera les progrès et responsabilisera les acteurs ;
- il amènera les directions à trouver et créer des solutions par eux-mêmes grâce aux pratiques participatives et d'émergence des idées ;
- il décèlera les forces et les ressources des personnes accompagnées ;

Sur le plan des compétences administratives :

Il aura, pour le niveau d'enseignement dont il aura la charge :

- une connaissance des lois et des règlements y afférents ;
- des connaissances administratives ;
- des connaissances des législations connexes (législation du travail, des droits d'auteur, ...) ;
-

Il sera capable de :

- rechercher, analyser, synthétiser et appliquer les textes légaux et réglementaires.
- respecter et se référer au cadre déontologique et réglementaire ;
- agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements et éviter toute forme de partialité ;
- planifier et organiser son travail ;
- respecter les échéanciers, les horaires et la ponctualité ;
- établir et respecter le contrat d'accompagnement ;
- avoir, en fonction du niveau d'enseignement, une connaissance :
 - des réglementations y afférents ;
 - de l'organisation du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - des législations connexes (législation du travail, etc.) ;
 - des structures de l'institution

Sur le plan des compétences techniques :

- il sera capable d'utiliser l'outil informatique ;
- il sera capable de conduire une analyse de besoins d'une organisation éducative particulière avec ses contraintes et ses atouts spécifiques
- il sera capable de définir des objectifs « smart », au cours de la phase de négociation des contrats, qui permettent à l'école de progresser
- il sera capable de proposer des moyens fiables de mesurer les résultats et bénéfices du plan de pilotage (critères et indicateurs d'évaluation du degré d'atteinte des objectifs « smart »)

Formation complémentaire du conseiller pédagogique transversal au plan de pilotage

Pour assurer ces missions, il est formé (ou se forme) à :

- l'analyse des organisations éducatives ;
- l'analyse des besoins d'une organisation éducative particulière avec ses contraintes et ses atouts spécifiques ;
- la définition d'objectifs « smart » subséquente à une analyse de besoins
- la conception, l'implémentation et la régulation de projet ;
- le pilotage pédagogique des établissements ;
- l'entretien semi-directif ;
- l'évaluation des dispositifs de pilotage pédagogique ;
- la rédaction de documents scientifiques ;

La détention d'un master en sciences de l'éducation